

[Pour Hobbes], tous les êtres humains sont par nature égaux, en ceci qu'ils sont tous aussi dangereux pour autrui : si la force manque à l'un, il peut avoir recours à la ruse. L'égalité et la liberté illimitée conduisent à la guerre et à l'inquiétude maximale, laquelle est tout sauf un idéal. Il me semble que Hobbes ne propose pas tant de penser positivement l'idée un peu romantique d'une « vie inquiète », même si toute vie humaine est inquiète par nature, que ceci : l'État a précisément pour fonction de permettre à tous ceux qui lui obéissent de vivre assez longtemps et confortablement, dans une sorte de quiétude relative, propice à l'élaboration de projets, toujours nouveaux, sans que l'on ne puisse jamais obtenir la satisfaction totale. Le philosophe, et Descartes eût approuvé, a même absolument besoin de cette tranquillité relative. La prospérité de la nation présuppose ainsi un état de sécurité suffisant, ce qui est le rôle propre de l'État (protecteur). Il doit créer les conditions de la minimisation de l'inquiétude.

On n'abolira jamais l'inquiétude métaphysique, et, tant qu'il y aura des hommes, on n'abolira jamais le désir insatiable (la vie), mais l'État doit veiller à minimiser l'inquiétude venant de l'existence des autres, en imposant le respect de règles communes rendant possible la confiance. Ce qui ne peut passer que par l'instauration d'inégalités de pouvoir, d'obéissance. Il n'y a pas par ailleurs « une » vision de la vie bonne. Mais ne plus rien désirer, c'est être mort. Seuls doivent être *socialement* « inquiets », dans la vie civile où règne « *un pouvoir commun qui tient tout le monde en respect* », ceux qui, surmontant leur peur de la police et de la justice, s'appêtent à commettre un crime, par exemple fomenter une révolution. Cette souhaitable mais relative *tranquillité civile* ne peut advenir qu'à la condition que les « *citoyens* » abandonnent toute religion qui leur dicterait d'agir « *selon leur conscience* » et ce que Dieu est censé lui commander (et ainsi aller tuer Henri III ou Henri IV) et qu'ils cessent de vouloir « faire de la politique » : c'est au Souverain (bien conseillé) qu'est réservée cette prérogative, comme celle de décider de la « vraie » interprétation des lois et de l'Écriture. Le fanatisme religieux est un danger absolu.

Alain Boyer, Revue *En attendant Nadeau*, 27 septembre 2016